



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1590-18**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 11 septembre 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- **1590-18 décrétant une dépense de 4 140 620 \$ et un emprunt de 4 140 620 \$ pour des travaux de requalification, de mise en valeur et de conservation du château d'eau;**

Ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

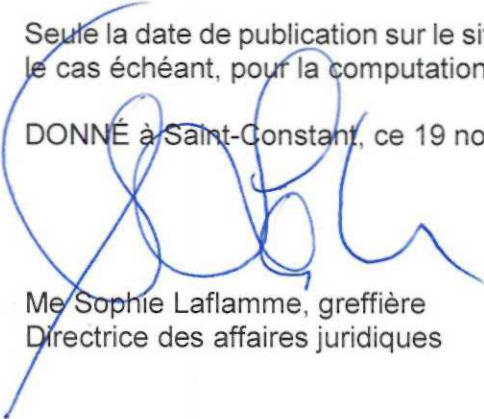
- par le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation, le 19 novembre 2018.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 19 novembre 2018.



Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques